





## LE RISQUE DE FEUX DE FORÊT ET D'ESPACES NATURELS

<b>GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>254</b>
Qu'est-ce qu'un feu de forêt et un feu d'espace naturel?.....	254
Comment se manifestent les feux de forêts et d'espaces naturels?.....	254
Les conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement.....	255
Pour en savoir plus.....	255
 <b>LE RISQUE FEU DE FORÊT ET D'ESPACES NATURELS</b>	
<b>DANS LE DEPARTEMENT .....</b>	<b>256</b>
Les forêts et espaces naturels dans le département et le risque incendie .	256
Les bassins de risque.....	263
Bilan statistique et historique des principaux évènements .....	271
Quels sont les enjeux exposés dans le Nord? .....	275
Les actions préventives dans le département.....	275
La surveillance et la prévision des phénomènes.....	276
Le retour d'expérience .....	280
L'organisation des secours dans le département.....	281
Les communes concernées .....	282
La cartographie des communes concernées.....	283
Les contacts .....	283



## GÉNÉRALITÉS

### Qu'est-ce qu'un feu de forêt et un feu d'espace naturel ?

#### Le feu de forêt

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixte), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, herbes, broussailles...).

**Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et / ou arborés (parties hautes) est détruite.**

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été, mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies, y compris l'hiver.

#### Le feu d'espaces naturels

Les feux d'espaces naturels regroupent les autres types de sinistres, sans critère minimal de définition en termes d'hectares, par exemple :

- feux de cultures;
- feux de friches;
- feux de tourbe ou de houillère;
- feux de dunes.

### Comment se manifestent les feux de forêts et d'espaces naturels ?

#### Les types de feux de forêts

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.

On distingue trois types de feu, qui peuvent se produire simultanément sur une même zone :

- les feux de sol;
- les feux de surface;
- les feux de cimes.

#### Les types de feux d'espaces naturels

Les feux d'espaces naturels peuvent également prendre différentes formes :

- les feux dits de cultures peuvent concerner des cultures sur pied, des andains ou des étendues de chaumes;
- les feux de friches peuvent concerner une friche industrielle ou un espace de déprise;
- les feux de dunes peuvent se développer en dunes blanches ou en dunes à fourrés.

Ces notions sur les feux sont abordées dans d'autres paragraphes du présent document.

#### Les conditions nécessaires au déclenchement et à la propagation d'un feu

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...);

- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie;
- **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon...).

Très souvent, l'homme ou ses activités sont à l'origine des feux, par imprudence, accident ou malveillance (activités économiques (industries, transports, tourisme), travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures, augmentation de population).

Un peu plus de 90 % des départs de feux seraient liés à l'homme ou ses activités.

#### Les facteurs du risque Les évolutions géographiques, économiques, sociales et environnementales

L'évolution de l'occupation du sol, notamment par la déprise agricole ou des emprises nouvelles, l'augmentation des surfaces boisées, l'extension de l'urbanisation et le développement des activités humaines, économiques ou de loisirs, au contact de la forêt et de la nature, sont autant de facteurs favorables à l'accroissement de la pression

d'éclosion, et donc du risque d'incendie de forêt ou d'espaces naturels.

## Les caractéristiques du couvert végétal

Certaines formations végétales sont plus sensibles que d'autres et offrent un caractère plus ou moins pyrro-résistant.

La structure du peuplement végétal est aussi importante, si ce n'est davantage, que le type de végétation. C'est la continuité verticale et horizontale du couvert végétal qui va jouer un rôle majeur, en favorisant la propagation du feu.

## Les conditions climatiques et géographiques

La température, le taux d'humidité de l'air, la vitesse du vent, l'ensoleillement, l'historique des précipitations, la teneur en eau des sols, influencent fortement la capacité d'inflammation et la propagation du feu.

Ainsi, une température élevée, un vent violent et un déficit hydrique de la végétation sont très favorables à l'éclosion et la propagation de l'incendie.

Enfin, la topographie (pente, orientation...) peut encore accentuer les choses.

Il faut également noter que la foudre

est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.

Les facteurs aggravants sont communément résumés par la règle des « 30 » :

- une température supérieure à 30°;
- un taux d'humidité dans l'air inférieur à 30 %;
- un vent de plus de 30 km/h.

Les effets liés au changement climatique (élévation de la température moyenne, diminution des précipitations au printemps et en été, allongement de la durée des sécheresses estivales...) apparaissent comme des facteurs supplémentaires ou aggravants de risques avec une extension probable des zones sensibles.

## Les conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement

Bien que les incendies de forêt ou d'espaces naturels soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental.

Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. Le mitage, qui correspond à une présence diffuse d'habitations en zones sensibles, accroît la vulnérabilité des populations face à l'aléa. De même, la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones sensibles limite les zones tampon à de faibles périmètres, insuffisants pour stopper la propagation d'un feu.

C'est souvent moins le cas pour les feux d'espaces naturels, même si des habitations ou d'autres bâtiments, comme des hangars agricoles, peuvent aussi être touchés.

La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la

perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

**Les facteurs aggravants sont communément résumés par la règle des « 30 » :**  
**Une température supérieure à 30°.**  
**Un taux d'humidité dans l'air inférieur à 30 %.**  
**Un vent de plus de 30 km/h.**



### EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur le risque feu de forêt, consultez le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le risque feu de forêt :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-en-france>

Connaître les risques près de chez soi : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)





## LE RISQUE FEU DE FORÊT ET D'ESPACES NATURELS DANS LE DÉPARTEMENT

### Les forêts et espaces naturels dans le département et le risque incendie

La superficie de la forêt dans le Nord couvre environ 10 % de la surface totale du territoire. Elle représente 55 000 hectares, en grande partie situés dans le Sud / Sud-Est du Département.

Les essences arborifères majoritaires sont des feuillus, à près de 95 % (Chêne, hêtre, charme, frêne, bouleau, merisier, érable, ...).

Les surfaces agricoles, quant à elles, représentent 63% du territoire et couvrent près de 362 500 hectares, avec une surface moyenne de 69 hectares par exploitation, au nombre de 5 200.

### L'assolement départemental est le suivant :

TYPES DE CULTURES	SURFACES EN HECTARES	% DE LA SURFACE TOTALE
Céréales	142 525	39
Surfaces en herbe	87 300	24
Fourrages / Prairies temporaires	35 200	10
Pommes de terre	31 000	9
Betteraves industrielles	26 000	7
Légumes et endives	16 824	5
Oléo-protéagineux	12 120	3
Plantes textiles et autres cultures	11 431	3
<b>TOTAUX</b>	<b>362 400</b>	<b>100</b>

Source : Chambre d'Agriculture

Le risque « Feu De Forêt » (FDF) et d'Espaces Naturels (FEN) est le plus élevé dans la période s'étalant du 15 juin au 15 septembre. Il est émergent dans le département du Nord depuis les années 2019 - 2020.





## Les types de Feux en Forêt et leurs caractéristiques

LES FEUX DE SOLS (litière, humus)	LES FEUX DE SOUS-BOIS ou DE SURFACE	LES FEUX DE CIMES
Consumation lente des végétaux dans la profondeur du sol.	Consumation des strates basses de végétation.	Feu très virulent et d'autant plus intense et difficile à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.
Feu peu virulent.	Feu en propagation libre pouvant être virulent, en fonction des conditions météorologiques.	Propagation extrêmement rapide.
Pas ou peu de flammes visibles en surface.	Propagation rapide du front de flamme.	Feu de surface, qui, par action du vent, se transforme en feu de cimes.
Propagation lente mais sur une surface importante.	Hauteur de flamme pouvant être importante si présence d'arbustes.	Flux thermique extrême.
Localisation du foyer et extinction complète difficiles.	Végétations fragiles qui, soumises à la sécheresse, meurent.	
Fort dégagement de fumée riche en monoxyde de carbone (combustion incomplète).	Présence importante de combustible si forêt non entretenue.	
	Accessibilité complexe au foyer.	
	Flux thermique important.	

## Feux de friches industrielles ou d'espace de déprise

Le département du Nord compte de nombreuses friches industrielles et / ou espaces de déprise.

### Définition d'une friche industrielle

Au sens du code de l'urbanisme (Art. L111-26), on entend par "friche" tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi, sans un aménagement ou des travaux préalables.

Autrement dit, une friche industrielle est un terrain à l'abandon, qui était occupé par une ou des activité(s) industrielle(s) et qui nécessite une remise en état, notamment une dépollution, avant toute nouvelle destination.

### Définition d'un espace de déprise

La déprise est la diminution de l'intensité ou de l'extension d'une activité socio-économique dont les effets sont perceptibles dans l'occupation humaine de l'espace.

## Les feux de friches industrielles ou d'espaces de déprise

### CARACTÉRISTIQUES DES FEUX DE FRICHES INDUSTRIELLES OU D'ESPACES DE DÉPRISE

- Feu pouvant être virulent selon les conditions météorologiques.
- Difficultés d'accès au sinistre, en raison du caractère abandonné du site et son manque d'entretien.
- Propagation rapide, car présence possible de combustibles divers abandonnés.
- Vigilance particulière quant à la présence de stockages industriels abandonnés.



© istock

## Feux de cultures : Les types de cultures

### CULTURES SUR PIEDS

Épis + tiges



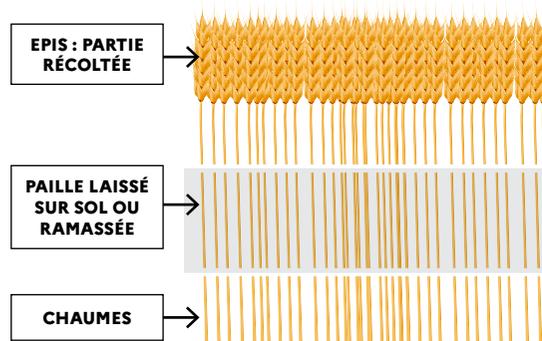
### ANDAINS

Après la moisson (récolte de l'épis), il ne reste que les tiges (la paille), rassemblées en andains (ligne de paille) facilitant le ramassage.



### CHAUMES

Après la moisson, il reste entre 5 et 10 cm de tiges qui vont rester dans le champ avant les prochains semis.



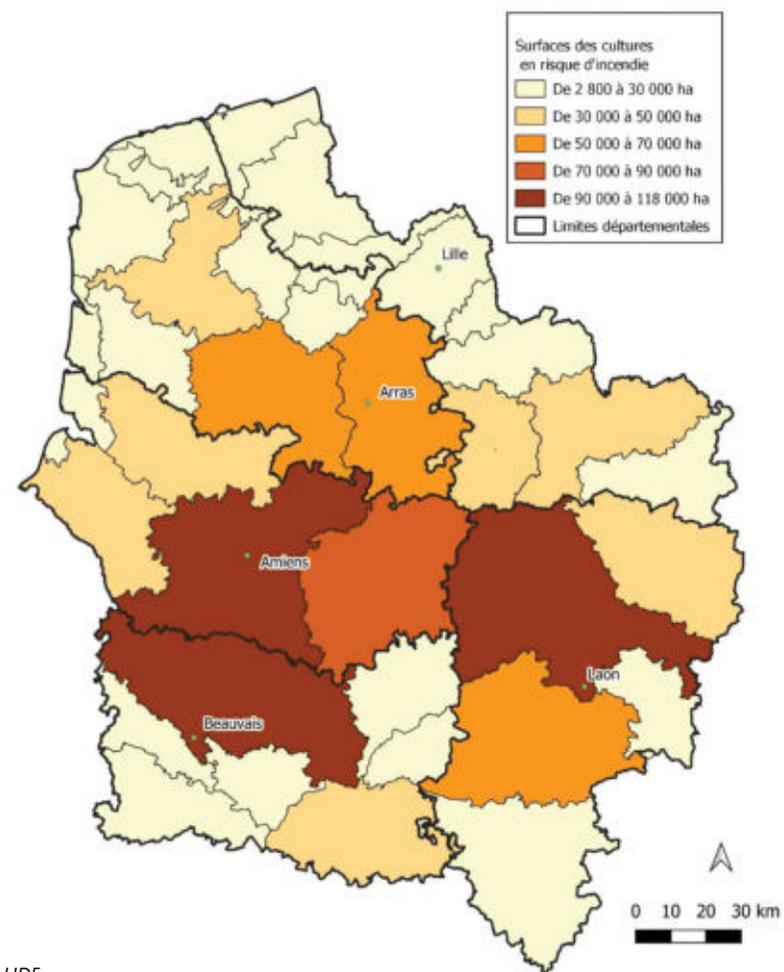
© istock



## Les feux de cultures et leurs caractéristiques

LES CULTURES SUR PIED	LES ANDAINS	LES CHAUMES
Matières combustibles abondantes.	Matières combustibles concentrées en andains.	Matières combustibles peu denses.
Front de flamme rapide.	Front de flamme rapide.	Vitesse de propagation rapide.
Flammes hautes (3/4m de haut).	Hauteur de flammes modérée (50cm – 1m).	Flammes basses, quelques centimètres.
Vitesse de propagation très rapide.	Propagation modérée à rapide.	Courte persistance du feu car peu de matière.
Sautes de feu possibles par projection d'escarbilles.	Flux thermique modéré.	Flux thermique faible.
Flux thermique important.	Fort dégagement de fumée.	Fort dégagement de fumée.
Fort dégagement de fumée.		

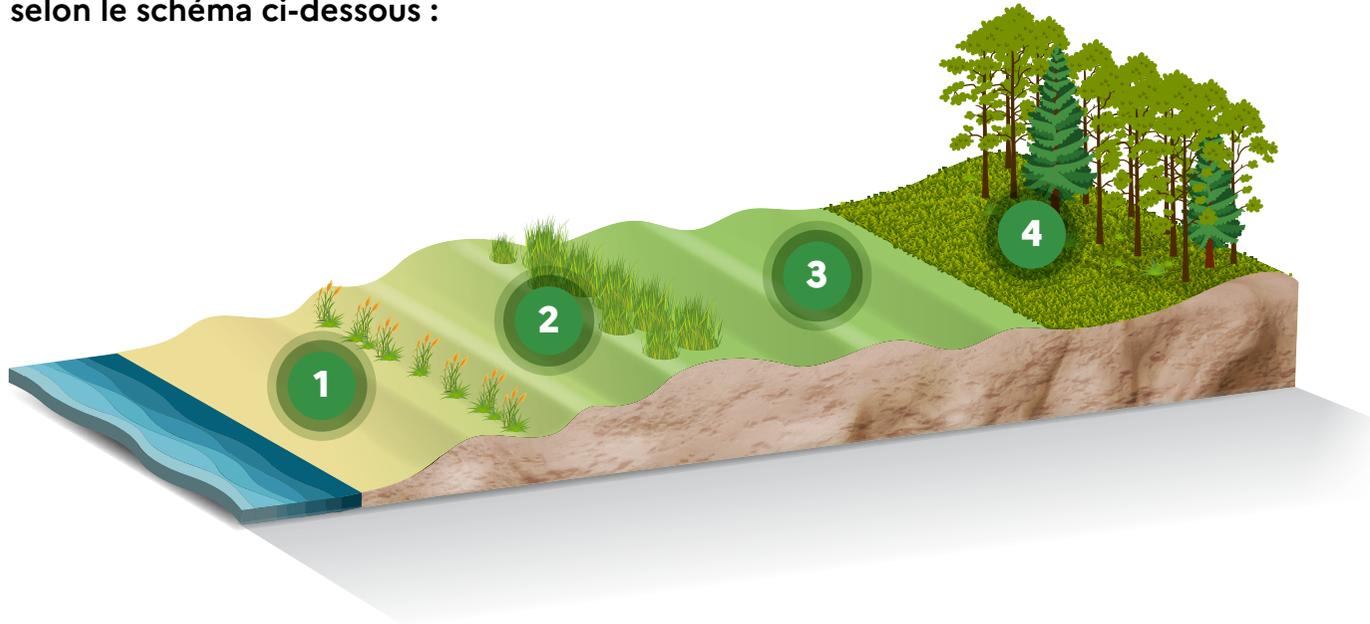
### Surfaces des cultures présentant des risques d'incendie en période estivale par petites régions agricoles



DRAAF HDF

## Les feux d'espaces dunaires

Les espaces dunaires sont définis selon le schéma ci-dessous :



- 1 Dune**  
« Embryonnaire »  
sable-plage
- 2 Dune « Blanche »**  
Barrière infranchissable pour la mer. Composée d'oyats qui fixent le sable
- 3 Dune « Grise »  
ou « Pelouse dunaire »**  
Forte colonisation de la dune blanche qui se recouvre d'un tapis de mousse (la tortule)
- 4 Dune « à fourrés »,  
« arbustive » voire « boisée »**  
Décomposition des plantes et formation d'humus permettant l'installation d'espèces arbustives. Fourré bien souvent impénétrable. (Argousier, ronces ...)

## Les feux de dunes et leurs caractéristiques

LES DUNES BLANCHES		LES DUNES À FOURRÉS	
- Feu peu virulent	- Flammes peu virulentes	- Feu en propagation libre pouvant être virulent en fonction des conditions météorologiques	- Propagation rapide du front de flamme
- Propagation rapide	- Flux thermique faible		- Flamme pouvant être haute si présence d'arbustes



## Les feux de tourbes

### Définition

La tourbe est un ensemble de végétaux en décomposition, dans un milieu saturé en eau.

Il existe deux types de tourbes : brune ou blonde, en fonction du type de végétaux en dégradation.

### Les tourbières dans la région Hauts-de-France

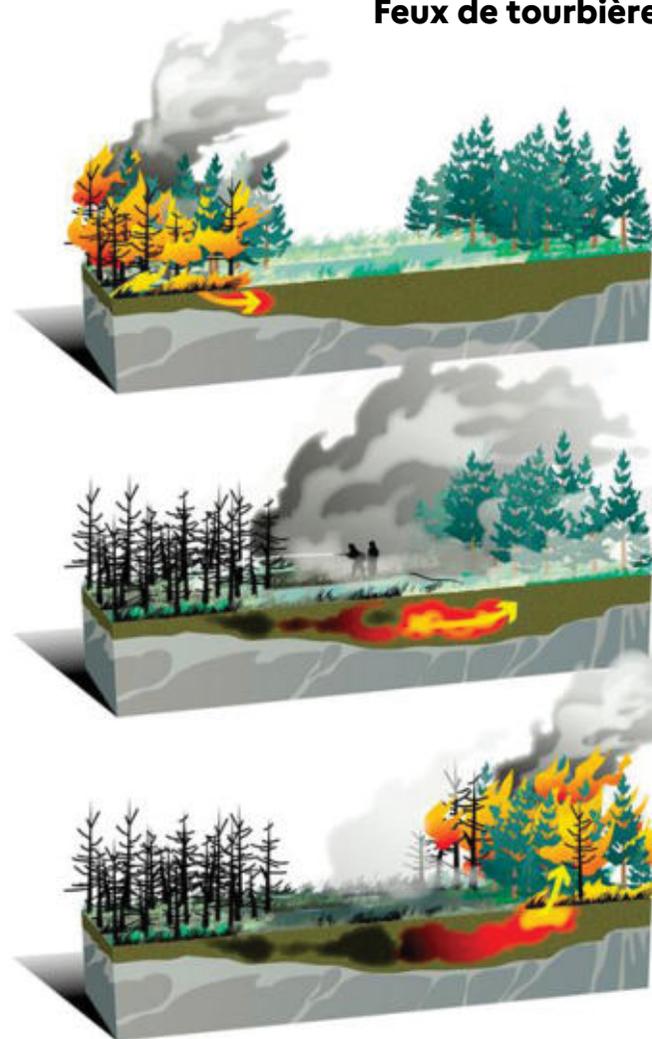
La région présente près de 9 200 ha de tourbière, de faible densité.

Cependant cette surface régresse du fait du drainage des eaux pour l'activité agricole.

### Les feux de tourbe et leurs caractéristiques

- Feu couvant en profondeur ;
- Feu pouvant générer des sautes de feu ;
- Feu s'étalant dans le temps ;
- Difficultés techniques d'extinction.

## Feux de tourbière



Source : Guide de Doctrine Opérationnelle – Feux de Forêts et d'Espaces Naturels  
© Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise – Février 2021  
Schéma : Les différentes phases d'un feu de tourbe © Matthieu Robert – SDIS85



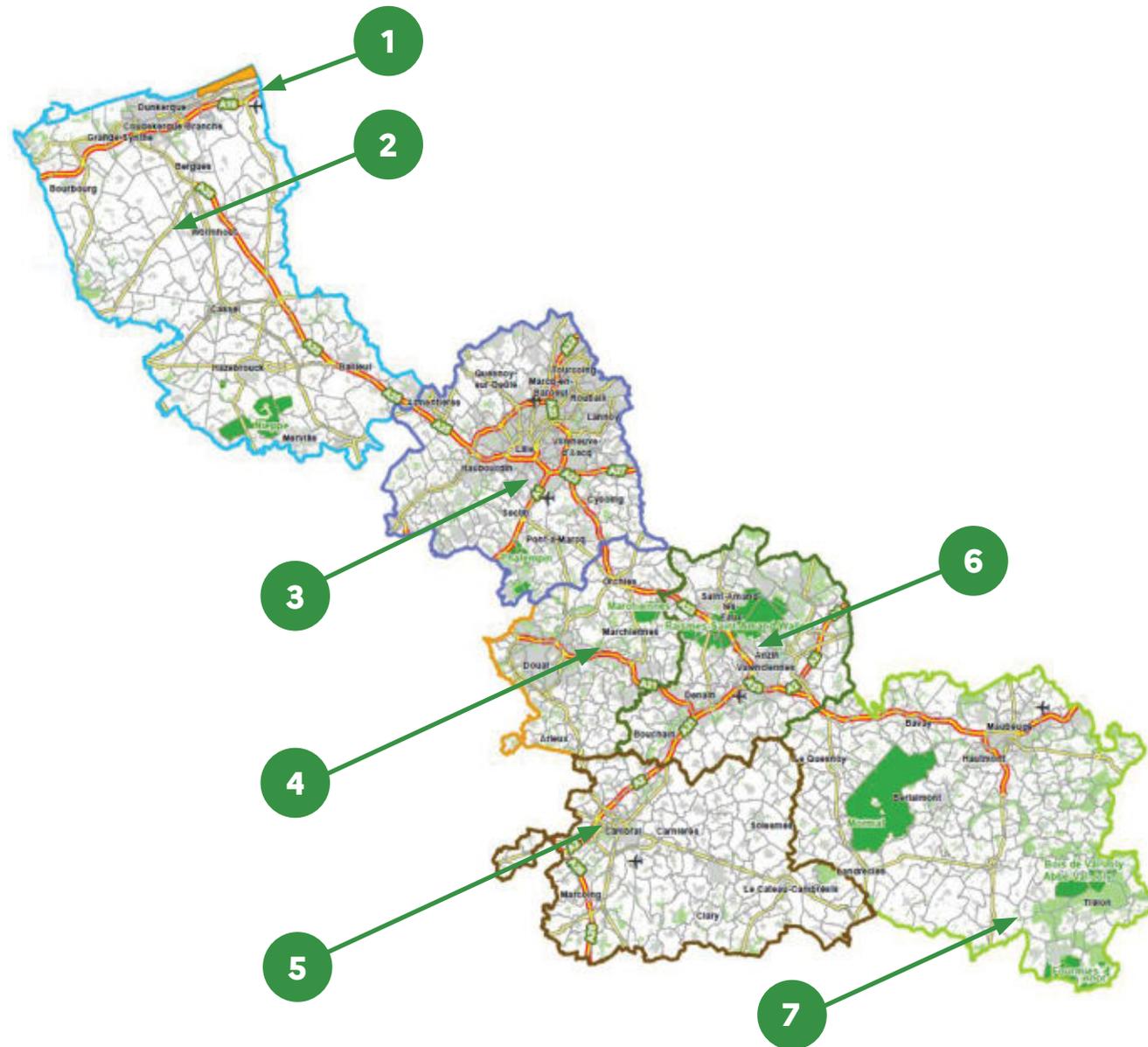
© Istock

## LES BASSINS DE RISQUE

Le SDIS du Nord, au travers du travail réalisé par ses référents « Feu De Forêt et d'Espaces Naturels (FDFEN), a défini 7 bassins de risques :

- 1 Les Dunes
- 2 Les Flandres
- 3 Le Sud-Ouest Lillois
- 4 Le Douaisis
- 5 Le Cambrésis
- 6 Le Valenciennois
- 7 L' Avesnois

Les fiches synthétiques qui suivent reprennent une présentation de ces 7 bassins, avec une caractérisation des risques et de certains enjeux.





## LES DUNES

### BASSIN DE RISQUE



### SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de dunes important
- Risque de feux de broussailles important

### IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

- Grandes plages sableuses et dunes côtières interrompues par des estuaires et des agglomérations côtières.
- 4 sites protégés (classés Natura 2000) :
  - La Dune Marchand (108 ha) : réserve naturelle nationale
  - La Dune fossile de Ghyvelde (205 ha)
  - La Dune Dewulf (175 ha)
  - Les Dunes du Perroquet (245 ha)

- Composition principale des Dunes :
  - L'oyat, plante vivace très inflammable
  - Broussailles et arbustes
  - Argousiers et pelouses sèches
- Écosystèmes à fort intérêt écologique
- Forte fréquentation humaine dans les stations balnéaires du secteur
- Activité de camping (réglementée et sauvage) : camping du Perroquet, camping municipal de Dunkerque Bray-Dunes
- Voie SNCF « Dunkerque Bray-Dunes » en bordure des Dunes
- Hôpital maritime Vancauwenberghe
- Frontière avec la Belgique et zone de la Panne

## LES FLANDRES



### BASSIN DE RISQUE



### SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de culture important
- Risque de feux de forêt modéré

### IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

#### Espaces boisés - Forêts

- Taux de boisement de 3,1%
- Présences de quelques buttes témoins : les « Monts de Flandres », dont le plus haut est le Mont Cassel (176 m)
- Espaces boisés remarquables :
  - La forêt domaniale de Nieppe :
    - 2611 hectares.
    - relief plat (15 à 19m).
    - strate arborescente de type frênes, charmes ou merisiers.
  - La forêt de Rihoult-Clairmarais :
    - 1200 ha de chênaies humides
  - Le bois du Mont-noir, à la frontière avec la Belgique (152m) composé principalement de pins noirs

#### Cultures - Milieu agricole

- Flandre Intérieure principalement composée de plaines agricoles.
- L'agriculture intensive représente la majeure partie de l'activité agricole en Flandres (culture linière, pommes de terre, orge)



## LE SUD-OUEST LILLOIS

BASSIN DE RISQUE		SENSIBILITÉ AU RISQUE	
		<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de feux de broussailles important</li><li>- Risque de feux de cultures modéré</li></ul>	
IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE			
Espaces boisés - Forêts		Cultures - Milieu agricole	
<p>Quelques parcs importants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les près du Hem à Armentières :<ul style="list-style-type: none"><li>• 120 ha de nature autour d'un vaste lac.</li></ul></li><li>- Le parc de la Deûle :<ul style="list-style-type: none"><li>• Important espace aménagé sur une vaste zone d'anciens marais, avec une forte concentration de promeneurs.</li></ul></li></ul>		<p>Métropole la plus agricole de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 45 % de sa surface cultivée.</li><li>- 750 exploitations.</li></ul>	

# LE DOUAISIS



## BASSIN DE RISQUE



## SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de cultures important

## IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

### Espaces boisés - Forêts

- Une seule forêt domaniale, la Forêt de Marchiennes :
- 800 ha répartis sur 4 communes :
    - Marchiennes.
    - Beuvry-la-Forêt.
    - Tilloy-lez-Marchiennes.
    - Bouvignies.
  - Forte fréquentation (110 000 visiteurs par an).
  - Strate arborescente de type chênes pédonculés, charmes, érables et quelques pins sylvestres.

### Cultures - Milieu agricole

- Territoire agricole découpé en 4 secteurs :
- La Pévèle (au Nord) : polyculture et élevage
  - La plaine de la Scarpe (à l'Est) : polyculture et élevage, présence de canaux.
  - L'agglomération de Douai (au centre) : grandes cultures
  - La Vallée de la Sensée (au sud) : polyculture, élevage, paysage rural ponctué de villages.



## LE CAMBRESIS

### BASSIN DE RISQUE



### SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de cultures important
- Présence de cavités souterraines
- Risque d'effondrement de terrain important sur le territoire

### IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

#### Espaces boisés - Forêts

- Forêt domaniale du Bois l'Evêque (Bois de Pommereuil) : 730 ha  
Végétation de type conifères et feuillus

#### Cultures - Milieu agricole

- Surfaces agricoles importantes :  
83,5% du territoire de l'arrondissement.

## LE VALENCIENNOIS



### BASSIN DE RISQUE



### SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de sous-bois et de végétation basse important dans la forêt de Raismes Saint – Amand / Wallers.
- Risque de feux de tourbe et de houille possibles dans les anciens secteurs miniers.
- Risque important de feux de cultures.

### IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

#### Espaces boisés - Forêts

- Parc Naturel Régional de Scarpe-Escout
- 10% du territoire de l'arrondissement est occupé par de la forêt
- Forêt de Raismes / Saint-Amand / Wallers : 2ème forêt la plus étendue du département, classée Natura 2000 (4600 ha)
- Végétation de type hêtre, chêne pédonculé et frêne.
- Bassin houiller avec une ancienne activité minière forte
- Présence de nombreux terrils (Mont des Ermites, Goriaux, Sabatier)
- Sites naturels et historiques fortement fréquentés

#### Cultures - Milieu agricole

- Deux grandes zones agricoles :
- Les vallées de la Scarpe et de l'Escaut : zone de plaine à caractère humide. Elevage bovin dominant, paysage de prairies et de cultures céréalières
  - Le sud de l'arrondissement : paysage ouvert avec de grandes cultures céréalières



## L'AVESNOIS

### BASSIN DE RISQUE



### SENSIBILITÉ AU RISQUE

- Risque de feux de forêt modéré sur les espaces boisés identifiés.
- Risque de feux de cultures modéré.

### IDENTIFICATION DU MILIEU À RISQUE

#### Espaces boisés - Forêts

Sous-région la plus boisée du Nord-Pas-de-Calais ;  
17% du territoire de l'arrondissement occupé par la forêt  
(27309 ha).

Deux sous-régions :

- Les Ardennes Primaires
- Le Hainaut

Multiples domaines forestiers publics et privés :

- La forêt de Mormal : 9163 ha, plus grand massif forestier du Nord-Pas-De-Calais
- La forêt de l'Abbé-Val-Joly : 1788 ha
- La forêt de Bois-l'Abbé : 1782 ha
- La haie d'Avesnes
- La forêt de Trélon
- La forêt de Fourmies : 871 ha

Végétation de type chêne, hêtre, charme et frêne

#### Cultures - Milieu agricole

- Deux régions agricoles :
- Le Hainaut : Polyculture & Elevage
- La Thiérache : Bocagé & Elevage laitier
- Grandes surfaces de cultures céréalières :
- Bavay : 2127 ha
- Le Quesnoy Ouest : 2252 ha
- Maubeuge Nord
- Hautmont

## Bilan statistique et historique des principaux évènements

### Le bilan statistique dans le Nord :

#### NOMBRE D'INTERVENTIONS (Source : SDIS 59)

FEUX	2019	2020	2021	2022	TOTAUX		
Broussailles / Herbes	702	581	186	727	2 196		
					2019	2020 - 2022	
Cultures sur pied	48	15	6	6	48	27	192
Chaumes		40	12	65		117	
Dunes	n/a	4	1	2	7		
Végétation en forêt	2	4	0	6	12		
<b>TOTAUX</b>	<b>752</b>	<b>644</b>	<b>205</b>	<b>806</b>	<b>2407</b>		



## Le bilan statistique dans le Nord :

### SURFACES BRULÉES EN HECTARES PAR TYPES DE FEUX ET NOMBRE DE FEUX – PERIODE 2019 – 2022 (Source : SDIS 59)

	ARRONDISSEMENTS	DUNKERQUE	LILLE	DOUAI	VALENCIENNES	CAMBRAI	AVESNES	TOTAUX
2019	Cultures sur pied	4	18,7	13,6	16,1	22,6	0,6	75,6
	Végétation en forêts	-	-	-	-	-	-	-
	Chaumes	-	-	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>18,7</b>	<b>13,6</b>	<b>16,1</b>	<b>22,6</b>	<b>0,6</b>	<b>75,6</b>
	Nombre de feux	12	11	9	6	8	4	50
	Superficie moyenne	0,3	1,7	1,5	2,7	2,8	0,2	1,5
2020	Cultures sur pied	0,02	-	-	-	14	1	15,02
	Végétation en forêts	-	-	-	-	-	1	1
	Chaumes	0,7	9,3	0,3	0,4	48,9	12,6	72,2
	<b>TOTAL</b>	<b>0,72</b>	<b>9,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>62,9</b>	<b>14,6</b>	<b>88,22</b>
	Nombre de feux	13	14	2	5	15	10	59
	Superficie moyenne	0,1	0,7	0,2	0,1	4,2	1,5	1,5
2021	Cultures sur pied	-	0,01	-	-	0,05	-	0,06
	Végétation en forêts	-	-	-	-	-	-	-
	Chaumes	2	0,03	-	0,02	-	-	2,05
	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0,04</b>	<b>-</b>	<b>0,02</b>	<b>0,05</b>	<b>-</b>	<b>2,11</b>
	Nombre de feux	4	4	1	3	4	2	18
	Superficie moyenne	0,5	-	-	-	-	-	0,1
2022	Cultures sur pied	0,04	-	2	0,01	15	7	2,08
	Végétation en forêts	-	-	-	0,3	-	-	0,3
	Chaumes	7,9	11,8	0,3	6,2	21,2	6,8	54,2
	<b>TOTAL</b>	<b>7,94</b>	<b>11,8</b>	<b>2,3</b>	<b>6,51</b>	<b>36,2</b>	<b>13,8</b>	<b>56,61</b>
	Nombre de feux	12	13	6	15	18	13	77
	Superficie moyenne	0,7	0,9	0,4	0,4	2	1,1	0,75

- Le Cambrésis est l'arrondissement le plus touché.
- Le nombre de feux augmente mais les surfaces brûlées diminuent.
- Les feux de broussailles / herbes sont nombreux, mais généralement de faible importance. Ils sont exclus des calculs.

## Un regard sur la zone Nord

### FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS PÉRIODE 2019 – 2022 ( SOURCE : BQPC)

DÉPARTEMENTS DE LA ZONE NORD	NOMBRE DE FEUX	SUPERFICIES BRULÉES EN HECTARES	SUPERFICIES MOYENNES BRULÉES EN HECTARES
AISNE	175	707	4,04
<b>NORD</b>	<b>204</b>	<b>223</b>	<b>1,09</b>
OISE	175	471	2,70
PAS-DE-CALAIS	128	249	1,94
SOMME	130	457	3,51
<b>TOTAUX</b>	<b>808</b>	<b>1985</b>	<b>2,45</b>

Durant la période 2019 – 2022, sur les 5 départements de la zone Nord, le département du Nord est celui qui a connu le plus de feux, mais la superficie brûlée la plus faible. Ce constat est sûrement lié aux surfaces cultivées de plus faibles superficies dans le Nord et au maillage territorial du SDIS, permettant une intervention rapide.



## Les risques majorants dans le Nord :

Ces risques sont :

- Pour les forêts :

La forêt de Raismes / Saint-Amand / Wallers. Après la forêt de Mormal (9 200 ha), c'est la 2<sup>ème</sup> forêt la plus étendue du département, avec 4600 ha, Des départs de feux par acte de malveillance y sont répertoriés.

- Pour les zones de cultures :

C'est le Cambrésis qui est le plus touché. Les surfaces agricoles y sont importantes : 83,5 % du territoire de l'arrondissement.

La probabilité d'occurrence du risque y est plus élevée.



Scanner le QRcode pour consulter l'archive vidéo d'un reportage au sujet d'un feu de champs ayant eu lieu à Marly en 2018

<https://youtube/5atvtzXtoUo>

## HISTORIQUE DES FEUX LES PLUS MARQUANTS DE 2022

DATES	HORAIRES	COMMUNES	SURFACES (EN HA)	ORIGINES
19/07/2022	12h15	CATTENIERES (G5)	15	Chemin de fer : Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu de chaume. 15 hectares ont brûlé. L'extinction a été faite au moyen de trois lances à eau.
18/07/2022	15h14	SAINGHIN EN WEPPE (G1)	8	Echauffement de véhicule : Dans un champ moissonné, un feu de presse agricole s'est propagé rapidement à 8 hectares de chaumes, avec de nombreux ballots de paille dans le champ. Une lance a permis de protéger une habitation menacée par les flammes. 2 engins pompes ont coupé la propagation.
04/09/2022	12h17	LIESSIES (G4)	7	Inconnue : Les secours de l'Avesnois sont intervenus pour un feu de champs avec un risque de propagation à 3 habitations et un labyrinthe de maïs ouvert au public avec la présence de 7 personnes à l'intérieur. Les sapeurs-pompiers ont procédé à la défense de points sensibles. Aucune victime n'est à déplorer. Le feu s'est étendu sur 7 hectares et a été circonscrit et éteint au moyen de cinq lances.
25/07/2022	16h12	TROISVILLE (G5)	5	Travaux agricoles : Un feu de tracteur avec sa presse s'est propagé à 5 hectares de blé coupé. Les opérations d'extinction ont été menées à l'aide de 2 lances à eau.

## Quels sont les enjeux exposés dans le Nord ?

### Les enjeux environnementaux

Les forêts du Nord et les dunes sont des lieux comportant une importante biodiversité et des écosystèmes à fort intérêt écologique.

Les forêts des Hauts-de-France abritent une réelle richesse floristique, fongique et faunistique. Ainsi, à l'échelle de l'ancienne région du Nord - Pas-de-Calais, 31 % de la flore régionale d'intérêt patrimonial majeur est présente en forêt.

Les dunes du Nord sont également un sanctuaire de biodiversité et constituent l'un des systèmes dunaires les plus remarquables d'Europe.

### Les enjeux économiques

Dans le Nord, les feux de forêts et d'espaces naturels peuvent avoir un coût économique non négligeable, au regard de l'exploitation des ressources, de la production agricole et des activités de loisirs sur le territoire du département.

Des secteurs économiques peuvent être impactés, comme l'industrie agro-alimentaire qui est importante (721 établissements employeurs en 2017, pour 18 600 salariés), la filière bois ou le tourisme. Les exploitations agricoles sont également nombreuses (5 200).

### Les enjeux humains

Même si les feux de forêt et d'espaces naturels font généralement peu de victimes, certaines zones du département sont assez fréquentées, comme les dunes et stations balnéaires du secteur, les forêts et même la campagne, qui présentent des aménagements pour les loisirs et promenades.

## Les actions préventives dans le département

Face au risque, l'État et les collectivités territoriales ont un rôle de prévention, qui doit se traduire notamment par une maîtrise de l'urbanisation pour les communes les plus menacées, une politique d'aménagement, d'entretien et de gestion des espaces forestiers, principalement aux interfaces habitat / forêt, ainsi que par des actions d'information préventive.

Mais il appartient également à chacun des acteurs du risque (services de l'État, communes, SDIS, citoyens, agriculteurs, ...) de le prendre en compte et de mettre en œuvre les mesures de prudence et de prévention permettant d'éviter son éclosion.

### La réglementation

Le département compte quelques massifs forestiers importants.

Cependant, en application de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt et conformément à l'article L.321-6 du code forestier, le département du Nord n'est pas considéré comme situé dans une région particulièrement exposée aux risques d'incendie de forêt.

Il n'est donc pas soumis à l'élaboration d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), ni à un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (code de l'environnement).

Dans le Nord, l'arrêté préfectoral du 22 / 07 / 2020 réglemente le débroussaillage, le battage des céréales et pro-téagineux secs et le pressage de paille.

Les arrêtés relatifs à l'état de sécheresse peuvent aussi concerner le risque

Feux De Forêts et d'Espaces Naturels et contenir des éléments qui y sont liés.

Le Préfet peut également, comme durant l'été 2022, prendre des arrêtés portant diverses mesures de prévention des risques d'incendie (utilisation de feux d'artifices, allumage de feux dans les espaces naturels, dispositifs volants de type lanternes avec flamme, ...).

### La prise en compte dans l'aménagement du territoire

La maîtrise de l'urbanisation s'exprime à travers :

#### Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'article L122-1 du code de l'urbanisme impose aux SCOT de prendre en compte la prévention des risques dans leur élaboration.

#### Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

L'objectif du plan de prévention des risques naturels est de faire connaître, pour les territoires les plus exposés, les zones à risques et de réduire la vulnérabilité des populations et des biens existants.





Il n'existe pas de PPR Feux de Forêts et d'Espaces Naturels dans le Département du Nord.

### Le document d'urbanisme

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) permettent de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones pouvant être soumises à un type de risque défini.

Par ailleurs, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du patrimoine, annexé au PLU, permet de créer un secteur sauvegardé présentant un intérêt patrimonial.

### L'aménagement, la gestion et l'entretien des forêts

Il existe plusieurs régimes de propriété forestière en France :

Forêts privées, domaniales (dont le propriétaire est l'Etat), communales (propriété d'une commune). Le code forestier est applicable à tous les bois et toutes les forêts, indépendamment de leur régime de propriété.

Les propriétaires privés, les particuliers et l'ONF, qui entretient le patrimoine forestier public, se doivent de gérer leurs bois.

### L'information et l'éducation sur les risques

#### La sensibilisation de la population

Des campagnes nationales de sensibilisation de la population sur les risques de feux de camp, forestiers et agricoles (écobuages), barbecues, cigarettes, détritiques ... sont organisées : « Sachez vous protéger des feux de forêt » : dépliants, sensibilisation des scolaires...

#### L'information préventive

En complément du DDRM, le préfet met à la disposition des maires les éléments d'information concernant les risques de leurs communes et décrit la nature des risques, les événements historiques, ainsi que les mesures d'Etat mises en place.

Le maire élabore un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci synthétise les informations transmises par le préfet, complétées des mesures de prévention et de protection dont le maire a connaissance.

Le maire définit les modalités d'affichage du risque feux de forêt et des consignes individuelles de sécurité.

#### L'information des acquéreurs ou locataires

L'information lors des transactions immobilières fait l'objet d'une double obligation à la charge des vendeurs ou bailleurs :

- Établissement d'un état des risques naturels et technologiques pour tout bien situé dans le périmètre d'un PPR naturel, technologique, minier ou en zone de sismicité  $\geq 2$  ;
- Déclaration d'une éventuelle indemnisation après sinistre.

#### L'éducation et la formation sur les risques

Elle concerne :

- **La sensibilisation et la formation des professionnels** du bâtiment, de l'immobilier, des notaires, des géomètres, des maires ;
- **Les actions en liaison avec l'éducation nationale** : l'éducation à la prévention des risques majeurs est une obligation dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et de l'éducation à la sécurité civile.

## La surveillance et la prévision des phénomènes

La prévision consiste, lors des périodes les plus critiques de l'année, en une observation quotidienne des paramètres impliqués dans la formation des incendies (particulièrement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation).

L'évaluation du danger météorologique est réalisée par le CPR (Chef Prévision Régional) de Météo France).

Cette évaluation repose sur des indices calculés par Météo France pour la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de crise (DGSCGC). Ils permettent d'estimer le danger météorologique des feux en tenant compte de 2 facteurs :

- La probabilité d'éclosion ;
- Le potentiel de propagation.

Cette évaluation est ensuite formalisée dans les bulletins FENC.

Ces bulletins aboutiront à la caractérisation du danger incendie sur des cartes zonales, avec, pour chaque in-

dice, plusieurs niveaux de vigilance. Ils sont transmis au Centre Opérationnel de Zone Nord (COZ Nord), qui les envoie à son tour vers chaque Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) de la Zone Nord.

Le bulletin est diffusé chaque jour, vers 17 h 00, pour le lendemain. D'autres bulletins peuvent venir compléter ces données le jour même.

Les éléments du bulletin sont les suivants :

- Analyse de la situation (perturbé, sec, voire très sec, caniculaire ...);
- Précipitations (nature, chronologie, activité orageuse ...);
- Vent (sens, vitesse moyenne et rafales, changement de direction ...);
- Température Max;
- Humidité;
- Taux de confiance de la prévision (bon, moyen, faible);
- Éventuellement commentaires sur les indices.

La vigilance doit être accrue au regard des facteurs aggravants suivants :

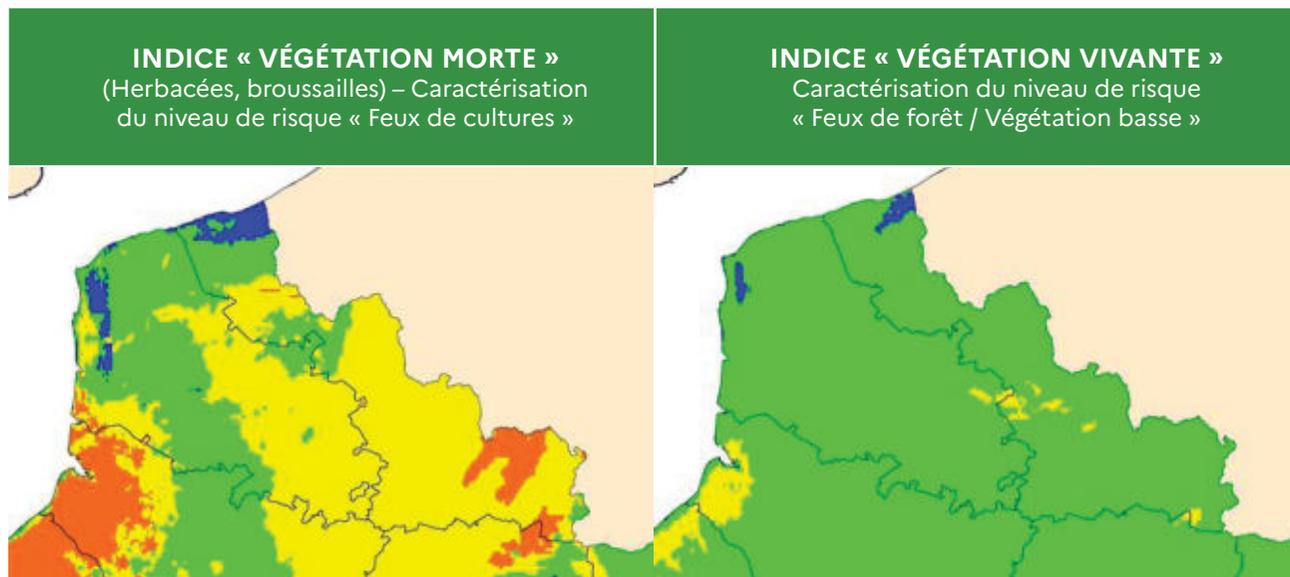
Le vent	Rafales, voire déferlement / changements de direction / effets orographiques
La température	1 <sup>er</sup> seuil : > <b>30°C</b> / seuil très aggravant : > <b>38/40°C</b>
La nébulosité	Ciel clair : + 10 à 20°C au sol
L'humidité relative	1 <sup>er</sup> seuil : < <b>35%</b> / seuil très aggravant : < <b>20%</b>
Les facteurs non météo	Forte pente / présence végétation morte / accessibilité difficile



© istock



## Exemple de bulletin, avec ses cartes et indices :



Source : Météo France

Source : Météo France

NIVEAUX	DÉFINITIONS
1/5	Pas de feu possible.
2/5	Quelques feux à cinétique lente peuvent se produire.
3/5	Des feux peuvent se produire, avec des propagations parfois modérées, en particulier par effet de pentes.
4/5	Des feux peuvent se produire et se propager sans traitement rapide, avec des propagations accélérées par effet de pentes.
5/5	Les conditions sont favorables aux éclosions et aux propagations rapides.
6/5	La rapidité d'éclosion et de propagation du feu est problématique Les sautes de feu sont certaines.

Durant la période estivale (15 juin / 15 septembre), le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours reçoit de la Zone Nord, un bulletin de vigilance qui détermine le danger météorologique lié aux feux de végétation sur le territoire. Il permet au SDIS de déterminer à son tour le risque sur le territoire et d'anticiper l'organisation de sa réponse opérationnelle.

Afin de déterminer le risque opérationnel d'incendie FDFEN sur le département il est important de croiser le danger météorologique d'incendie avec des indicateurs départementaux émanant des remontées de terrain.

Les indicateurs départementaux ont pour vocation d'affiner l'analyse du risque sur le département. Ils ont été identifiés comme étant des facteurs aggravants ou augmentant la probabilité d'occurrence du sinistre.

FACTEURS DE RISQUE	INFORMATION	ORIGINE
<b>Alerte météo</b> (facteur prépondérant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque FDFEN concomitant avec d'autres risques ou aléas climatiques</li> <li>- Augmentation de la sollicitation des services de secours de manière importante</li> <li>- Déclenchement d'incendie (exemple : impact de foudre)</li> <li>- Augmentation de la rapidité de propagation</li> <li>- Exemple : Alerte CANICULE - ORAGE</li> </ul>	Site METEO-FRANCE + sites spécialisés
<b>Niveaux « Arrêté sécheresse »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveaux de gravité entraînant des restrictions</li> <li>- 4 niveaux : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise</li> </ul>	Préfecture
<b>La période de moisson</b> (facteur prépondérant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période à risques</li> <li>- Utilisation de machine thermique sur une végétation sèche qui augmente le risque de départ d'incendie.</li> <li>- Enjeux économiques et médiatiques</li> <li>- Facteur aggravant pour les feux de cultures</li> </ul>	Informations DDTM Période de récolte des cultures
<b>Le flux touristique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Nord, département de passage et de résidences pour les vacanciers.</li> <li>- Flux important de population sur zone à risque</li> <li>- Risque particulier de fréquentation des dunes et grandes plages</li> </ul>	Périodes de vacances Week-end – Jours fériés
<b>La pression incendiaire</b> (feux intentionnels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur déclaration des forces de l'ordre</li> <li>- Constatation de départs multiples dans un même secteur</li> <li>- Contexte social</li> </ul>	Informations forces de l'ordre Nombre d'intervention important à la même adresse
<b>La rupture de DECI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque FDFEN dans les secteurs déficitaires en matière de DECI</li> <li>- Ajout d'une rupture complète de DECI au risque</li> </ul>	Information GPRS / SPRS / Service publique de DECI
<b>Les événements festifs majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évènements faisant l'objet d'un Ordre d'Opération</li> <li>- Augmentation de risque d'éclosion</li> <li>- Flux important de population sur zone à risque</li> </ul>	Information GPRS / SPRS
<b>La sollicitation opérationnelle départementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'engins engagés en simultané</li> <li>- SUAP et INC</li> <li>- Prise en compte de la pression opérationnelle par bassins</li> </ul>	CODIS



La prise en compte des indices météorologiques et des indicateurs départementaux permet de classer les bassins de risque en fonction du risque opérationnel d'incendie.

Chaque jour, après analyse de divers indicateurs, les bassins de risques du département sont classés suivant l'échelle ci-après :

**Vert / risque faible :**

La zone est peu sensible. Le danger météorologique est faible et la zone ne présente pas de facteurs aggravants. L'éclosion d'un feu est improbable.

**Jaune / modéré :**

La sensibilité de la zone augmente. Le danger météorologique est faible à modéré. Présence de facteurs aggravants non prépondérants. En cas de feu, celui-ci se propagerait avec une vitesse modérée.

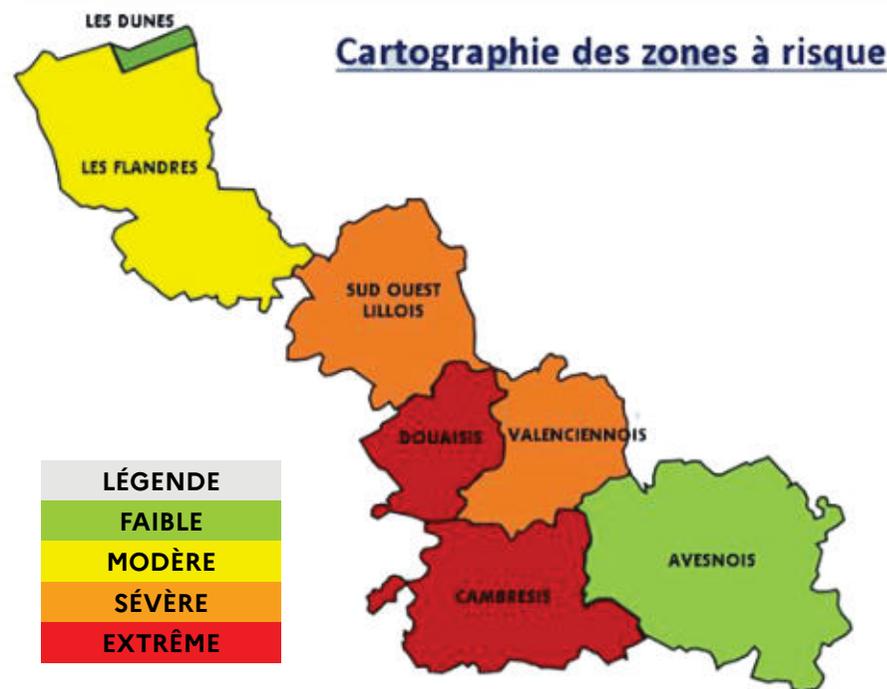
**Orange / sévère :**

La zone est sensible. Le dessèchement de la végétation est modéré à fort. Présence ou absence de facteurs aggravants prépondérants. 2 cas possibles :  
 - Le départ de feu est probable et le feu pourrait se propager rapidement ;  
 - Le départ de feu est très probable si présence d'une cause de feu. La vitesse de propagation est assez forte.

**Rouge / extrême :**

La zone est très sensible. Le danger d'éclosion est élevé. Présence d'un ou plusieurs facteurs aggravants. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.

Cette analyse permettra d'éditer quotidiennement le Bulletin Départemental FDFEN, établi par le CODIS.



© SDIS 59

**Le retour d'expérience**

L'objectif est de tirer les enseignements des feux passés, pour améliorer la connaissance du risque et les dispositions préventives.

Il n'y a pas eu à ce jour, dans le département du Nord, de feu(x) dont l'importance aurait nécessité un retour d'expérience.

Néanmoins, le SDIS du Nord a aujourd'hui des référents pour le risque « Feux De Forêts et d'Espaces Naturels » et des statistiques, qui s'affineront au fil des années, sont réalisées par le Service Analyse des Opérations du Groupement Opérations et Coordination des Secours du SDIS du Nord.

Leur analyse permettra de dégager des tendances et / ou des zones plus particulièrement touchées par ce risque.

## L'organisation des secours dans le département

### Au niveau Départemental

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord reste vigilant et continue de parfaire son engagement dans la lutte contre les Feux de Forêt et d'Espaces Naturels.

Il investit dans de nouveaux matériels et engins et s'engage dans une amélioration continue des pratiques et des stratégies.

Un travail transversal interservices de qualité est réalisé (DDTM, DRAAF, ONF) pour l'échange de données et d'informations.

Aujourd'hui, au niveau national, la politique de lutte contre les feux de forêt et d'espace naturel continue de s'inscrire autour de 4 objectifs fondamentaux :

- Empêcher les feux ;
- Maitriser l'éclosion des feux au stade initial ;
- Limiter les développements catastrophiques ;
- Réhabiliter les espaces incendiés.

Les services de secours ont pour mis-

sion la mise en sécurité des personnes menacées par un incendie de forêt ou d'espace naturel, la protection des zones habitées, ou aménagées, des biens, de la forêt et de tout autre aspect lié à l'environnement.

La rapidité d'intervention des sapeurs-pompiers conditionne fortement l'étendue potentielle d'un incendie. La stratégie principale reste l'attaque rapide des feux naissants.

Le SDIS du Nord établit donc un Ordre d'Opération Départemental.

C'est une déclinaison des Ordres d'Opération de niveaux national et zonal.

La vocation de cet Ordre d'Opération Départemental est de présenter les risques sur le Département, la méthodologie d'évaluation du risque, ainsi que le dispositif opérationnel associé.

En cas d'insuffisance des moyens départementaux, il est fait appel aux moyens zonaux ou nationaux par l'intermédiaire du préfet de la zone de défense et de sécurité.

### Au niveau Communal

Conformément au code général des

collectivités territoriales (art. L 2212-1 et 2), le maire, par ses pouvoirs de police, est chargé d'assurer la sécurité de ses administrés.

Concernant les risques majeurs encourus sur sa commune, il prend les dispositions lui permettant de gérer une situation d'urgence. Pour cela, il élabore un **Plan Communal de Sauvegarde**, obligatoire si un PPR est approuvé ou si la commune est comprise dans le champ d'un Plan Particulier d'Intervention.

En cas d'insuffisance des moyens communaux, il fait appel au préfet représentant de l'État dans le département qui prend la direction des opérations de secours.

Pour les établissements recevant du public, les gestionnaires doivent veiller à la sécurité des personnes présentes jusqu'à l'arrivée des secours. Parmi eux, les directeurs d'école et les chefs d'établissements scolaires mettent en œuvre leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** afin d'assurer la sauvegarde des élèves et du personnel.

Ces dispositions, partagées avec les représentants des parents d'élèves, ont aussi pour objectif d'éviter que les parents viennent chercher leurs enfants à l'école.

„  
Les services de secours ont pour mission la mise en sécurité des personnes menacées par un incendie de forêt ou d'espace naturel, la protection des zones habitées ou aménagées, des biens, de la forêt et de tout autre aspect lié à l'environnement.



### EN SAVOIR +

Pour plus d'informations :  
<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>

## Les communes concernées par le risque feux de forêt et d'espaces naturels

Le risque Feux De Forêt et d'Espaces Naturels est émergent dans le département du Nord.

Il est, en l'état actuel, difficile à localiser précisément, au niveau des communes.

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas et trop de facteurs interviennent pour pouvoir arrêter des zones ou des communes comme étant particulièrement exposées.

Ce qui est vrai sur un été ne le sera peut-être pas au suivant.

Les fiches des bassins de risques mettent néanmoins en évidence 3 bassins les plus exposés au risque « Feux De Forêt », sur les plus importantes forêts recensées :

- Les Flandres (risque modéré);
- Le Valenciennois (risque important de feux de sous-bois et de végétation basse dans la forêt de Raismes Saint-Amand / Wallers);
- L'Avesnois (risque modéré sur les espaces boisés identifiés).

Ces forêts sont donc à surveiller plus particulièrement.

Cependant, la définition d'un feu de forêt désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant avec une partie au moins des étages arbustifs et / ou arborés (parties hautes) qui est détruite.

On peut donc considérer que toutes les communes possédant une zone boisée de plus d'un hectare sont potentiellement exposées à ce risque, doivent le prendre en compte et l'intégrer dans leurs politiques communales.

Ces communes sont donc invitées à ne pas négliger les zones boisées de leur territoire.

Il faut les recenser, pour les protéger et

les prendre en compte dans le développement de l'urbanisme et sur les plans écologique et économique.



### EN SAVOIR +

Pour plus d'informations :  
<https://www.onf.fr>  
(Site de l'Office National des Forêts, avec contact pour les communes forestières.

[www.annuaire-maire.fr](http://www.annuaire-maire.fr)  
(localisation des 49 forêts publiques du département du Nord).

Concernant le risque de Feux d'Espaces Naturels, les fiches de 6 bassins de risque sur 7 mettent en évidence le risque de feux de cultures, notamment en période de moisson :

- Les Flandres (risque important) : la Flandre Intérieure est principalement composée de plaines agricoles et l'agriculture intensive représente la majeure partie de l'activité (culture linrière, pommes de terre, orge);
- Le Sud-Ouest Lillois (risque modéré) : métropole la plus agricole de France - 45 % de sa surface cultivée - 750 exploitations;

- Le Douaisis (risque important) : territoire agricole découpé en 4 secteurs de polycultures, avec de grandes surfaces;

- Le Cambrésis (risque important) : surfaces agricoles importantes : 83,5 % du territoire de l'Arrondissement;

- Le Valenciennois (risque important) : deux grandes zones agricoles : les vallées de la Scarpe et de l'Escaut, avec de grandes cultures céréalières;

- L'Avesnois (risque modéré) : deux régions agricoles : le Hainaut et la Thiérache, avec de la polyculture et de grandes surfaces céréalières.

Viennent s'y ajouter les risques de feux de dunes et de broussailles :

- Les Dunes (risques important de feux de dunes blanches et à fourrés et de feux de broussailles);

- Le Sud-Ouest Lillois (risque important de feux de broussailles).

Pour le risque Feu d'Espaces Naturels, on peut considérer que l'ensemble des communes du département, à quelques exceptions près de communes ou d'agglomérations très urbanisées, est concerné par ce risque.

## La cartographie des communes concernées par le risque feux de forêt et d'espaces naturels

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, il est difficile de cartographier le risque Feux de Forêts et d'Espaces Naturels, au niveau communal, de manière préventive.

En effet, une très importante majorité de communes est concernée par ces risques, qui, néanmoins, peuvent fluctuer en fonction des années.

La seule mesure préventive efficace, jusqu'à ce que le recul sur ce risque soit suffisant, demeure d'établir une cartographie dynamique par la surveillance journalière, basée sur une évaluation du danger météorologique (voir chapitre sur la surveillance et la prévision des phénomènes).

## Les contacts

**Préfecture du Nord :**  
12 Rue Jean Sans Peur,  
59800 Lille  
03 20 30 59 59

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**  
62, Boulevard de Belfort,  
59 000 LILLE  
03 28 03 83 00

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :**  
44 rue de Tournai,  
59800 LILLE  
03 20 13 48 48

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt :**  
175 Rue Gustave Delory  
59000 LILLE  
03 62 28 40 40.

**Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord :**  
18 Rue de Pas  
59028 LILLE  
03 28 82 28 59

**Office National des Forêts (Nord) :**  
24 Rue Henri Loyer,  
59800 LILLE  
03 20 74 66 10

*Dans le Nord, les trois bassins les plus exposés au risque « Feux De Forêt », sur les plus importantes forêts recensées sont : Les Flandres, le Valenciennois et l'Avesnois.*

